

N°4

Septembre  
September  
2015



Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

*Justice & Corrections Section*

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ANALYSE

*INFORMATION AND ANALYSIS BULLETIN*



Le retour progressif à une normalité judiciaire au Nord du Mali, encore objet de quelques interrogations, ne peut raisonnablement s'opérer sans l'esprit de sacrifice des procureurs, magistrats, responsables de l'administration pénitentiaire, dont il faut saluer la présence sur le terrain, malgré les contraintes et défis à relever au quotidien.

Il est vrai que des années de vide juridique ont fini par affaiblir celles et ceux qui sont censés dire le droit et sanctionner en son nom. Sans artifice, les principaux responsables ont tenté, graduellement, en fonction des contextes, d'apporter des solutions, le plus souvent au cas par cas.

Il apparaissait dès lors de plus en plus impérieux de mettre en place une structure formelle, réunissant les principaux acteurs de la chaîne pénale afin de suivre les dossiers en cours, de pointer du doigt les obstacles à la procédure, et d'apporter le cas échéant les correctifs nécessaires.

C'est dans cet esprit que la MINUSMA et l'Ambassade des Pays-Bas ont appuyé les autorités des régions de Tombouctou et de Gao à mettre en place des Cadres régionaux de concertation de la chaîne pénale. Ce même dispositif est mis en place dans la région de Mopti, en proie à des soucis de sécurité, avec cette fois l'appui de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique.

Au-delà des questions d'organisation et d'appui-conseils que ces Cadres de concertation peuvent insuffler dans le processus des chaînes pénales dans les régions considérées, c'est surtout le fait de mettre en confiance les acteurs qui nous semble légitime de mettre en avant.

Jusqu'à-là, la régularité des réunions qui se sont déjà tenues dans ces régions, de même que la diversité des dossiers examinés ainsi que les solutions préconisées, nous mènent à penser que la dynamique endogène ainsi créée, avec le soutien à distance des partenaires, permet dans bien des cas de faire avancer le système.

Durant la même période, en réponse à une demande de la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée, notre équipe à Mopti procédait, en compagnie des autorités pénitentiaires régionales, à l'inauguration de la Maison d'Arrêt et de Correction de Douentza.

Naturellement, toutes ces initiatives contribuent à appuyer les perspectives plus larges du processus de paix et, plus spécifiquement, les efforts des autorités judiciaires et pénitentiaires ainsi que de leurs partenaires.

Dans cette perspective, la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali de l'OCDE suscite les espoirs que, rapidement, les populations du Nord verront se multiplier des projets dans des secteurs essentiels, pour une stabilité durable, sous-tendue par un Etat de droit fort.

**Djibril LY**  
Chef de la Section des Affaires Judiciaires et  
Pénitentiaires, MINUSMA

## La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires et ses Partenaires œuvrent au renforcement de la chaîne pénale au Mali

### SE CONCERTER POUR MIEUX AGIR

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA, dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat d'accompagnement du processus de rétablissement des institutions étatiques du nord du Mali, et ses partenaires internationaux, tels que l'Union Européenne, les Ambassades des Pays-Bas et des États-Unis et la Croix Rouge Internationale, œuvrent ensemble pour accompagner la mise en place de groupes de travail constitués des acteurs du secteur de la justice situés à Bamako et dans les régions du nord du Mali.

L'objectif annoncé de ces groupes de travail est de renforcer la chaîne judiciaire afin de faciliter, d'accompagner et d'appuyer le retour et le fonctionnement effectif des institutions étatiques en vue de renforcer leurs capacités fonctionnelles et, ainsi, consolider l'état de droit dans la région du nord du pays.

Les nombreux plaidoyers effectués par la SAJP pour le lancement de ce mécanisme ont souligné les avantages qu'il pourrait apporter au personnel de la chaîne pénale: i/ bénéficier d'un outil de travail efficace au caractère non contraignant, permettant aux acteurs de la chaîne pénale d'échanger des informations ; ii/ identifier les défis majeurs rencontrés dans le fonctionnement de leurs structures ; iii/ réfléchir et envisager de manière concertée les solutions possibles ; iv/ jouir d'une meilleure connaissance mutuelle ; v/ créer des synergies afin, notamment, de mieux coordonner – en évitant les doublons - les interventions des partenaires œuvrant dans le cadre du renforcement de la justice au Mali.

« La chaîne pénale est un tout. Un maillon manquant ou défilant entraînerait une défaillance de toute la chaîne que le cadre de concertation pourra amoindrir s'il fonctionne de manière régulière » (M. Honoré Tougouri, Chef adjoint de la SAJP)

### Mise en place du Cadre de concertation en premier lieu à BAMAKO

Depuis le mois de janvier 2014, à l'instigation de la SAJP et en étroite concertation avec la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DNAPES), un Cadre de concertation a été mis en place à un niveau opérationnel à Bamako sur les questions de justice et de prison. Depuis cette date, les réunions de ce Cadre se tiennent hebdomadairement, les lundis, à la DNAPES sis à Banakabougou, à Bamako

La rationalisation et l'efficacité de ce Cadre se sont accrues au fur et à mesure que le nombre de ses participants a augmenté. Présidé par un représentant du Ministère de la Justice, le Cadre de concertation est de nos jours composé des représentants des différentes directions centrales et structures du Ministère de la Justice, à savoir la Direction Nationale des Affaires Judiciaires, la DNAPES, la Cellule de Planification Statistique du secteur de la justice, l'Institut National de Formation Judiciaire, l'Inspection des Services Judiciaires. D'autres partenaires techniques et financiers de la justice au Mali ont rejoint ce Cadre de concertation, dont les Ambassades des Pays-Bas et des États-Unis, l'Union Européenne, ainsi que le CICR.

La mise en place de ce Cadre a permis de pallier l'absence de concertation effective entre la SAJP de la MINUSMA et ses partenaires techniques et financiers au Mali, notamment la DNAPES, ainsi qu'entre les différents partenaires nationaux. De nombreux progrès ont ainsi été réalisés en particulier sur deux points : i/ les questions non seulement de redéploiement et d'opérationnalisation des juridictions, mais aussi de sécurité du personnel judiciaire et pénitentiaire dans les régions du nord du Mali; ii/ les questions de formation, de coordination et de recherche de synergie d'actions entre les autorités judiciaires et pénitentiaires nationales et les partenaires techniques, ainsi qu'entre les partenaires techniques eux-mêmes.

#### Exemples de réalisations concrètes issues des réunions du Cadre de concertation de Bamako

- Organisation par la MINUSMA d'ateliers pour l'élaboration et la validation d'un règlement intérieur type pour toutes les maisons d'arrêt du pays. Ce règlement intérieur se trouve sur la table du Ministre de la justice pour validation ;
- La MINUSMA a également organisé le retour des magistrats du Nord sur leurs lieux de travail à bord de ses avions UN ;
- Initiation d'un projet d'arrêt sur la sécurisation des prisons (également en cours de signature) ;
- Les États-Unis ont initié un programme de formation des surveillants de prison. Une vingtaine d'entre eux est déjà revenue du Colorado.

La pertinence et l'efficacité d'un tel Cadre de concertation a conduit les responsables de ces directions centrales à dupliquer cette initiative au niveau régional, et notamment à Gao, Tombouctou et Mopti avec l'appui de la SAJP, de la Police des Nations-Unies (UNPOL) et du Programme des Nations-unies pour le développement (PNUD).

### Mise en place de Cadres de concertation en second lieu DANS LES REGIONS DU NORD DU MALI

Les acteurs de la chaîne pénale situés dans les régions de Tombouctou, Gao et Mopti ont, au cours des mois d'août et septembre 2015, sous l'impulsion de la MINUSMA et de ses partenaires internationaux et bilatéraux, mis en place dans leur région respective un Cadre de concertation réunissant les représentants des différents maillons de la chaîne pénale. Ce Cadre tend à renforcer les capacités de la chaîne pénale et appuyer ces représentants dans leur travail quotidien. Apparaissent parmi ces maillons de la chaîne pénale : la justice, la police, la gendarmerie et les établissements pénitentiaires.



Réunion au TGI de Tombouctou, le 4 août 2015

**Cadre de concertation à TOMBOUCTOU** : L'opportunité de mettre en place un Cadre de concertation a été discutée au cours d'une réunion tenue le 4 août 2015, en présence notamment du chef adjoint de la SAJP, du premier secrétaire chargé de la sécurité et état de droit de l'Ambassade des Pays-Bas, du commandant par intérim de UNPOL et du représentant du PNUD de la région. A la suite de cette réunion, deux nouvelles réunions ont été organisées les 12 et 26 août 2015. La première d'entre elles visait à organiser la mise en place effective du Cadre de concertation. Des termes de références ont été adoptés afin d'aménager la structure, l'organisation, la rédaction des rapports et les ressources dudit Cadre.

**Cadre de concertation à GAO** : Les acteurs de la chaîne pénale se sont réunis le 18 août dernier, en présence de représentants des Pays-Bas, du PNUD, d'UNPOL et de la SAJP, afin de lancer également un Cadre de concertation de la chaîne pénale. Parmi les conclusions et recommandations prises, les participants ont souligné la nécessité de mettre en place un tel Cadre au niveau de la région réunissant les différents maillons de la chaîne pénale. Le 2 septembre 2015, le Procureur de la République près le TGI de Gao a présidé la deuxième réunion du Cadre de concertation sur la chaîne pénale, en présence du Président dudit tribunal. La Police la Gendarmerie, l'Administration Pénitentiaire et l'huissier de Justice ont pris part à cette réunion, de même que, outre UNPOL et la SAJP/GAO, la Conseillère Civile du Contingent néerlandais.

**Cadre de concertation à MOPTI** : Enfin, le 15 septembre 2015, la salle d'audience de la Cour d'Appel de Mopti a également abrité une réunion sur la mise en place de ce groupe de travail dans la région de Mopti, réunion à laquelle une cinquantaine de représentants des institutions judiciaires et pénitentiaires - nationales et régionales, la Police et la Gendarmerie, la Croix Rouge Internationale, IDLO (International Development Law Organization) et plusieurs organisations de la société civile, étaient présents.

Les chefs de la Direction Nationale des Affaires Judiciaires (DNAJ) et de la Division des Régimes de Détention (DNAPES), ainsi que le représentant de la SAJP de Bamako ont successivement discuté des points suivants : i/ du travail de coordination effectué par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, à travers ses trois structures principales (DNAJ, DNAPES, INFJ), et ses partenaires internationaux afin de faciliter la présentation de plaidoyers en faveur de l'institution d'un Cadre de concertation au niveau régional ; ii/ de l'organisation et du fonctionnement du groupe de travail de Bamako; iii/ de la tendance actuelle, sur demande des principaux bailleurs de fonds de l'organisation (Etats-Unis, Japon, etc.) à regrouper les activités des agences onusiennes relatives au renforcement de l'état de droit pour les rendre plus efficaces.

#### Fonctionnement du Cadre de concertation de Tombouctou

- Le Cadre de concertation est présidé par le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Tombouctou ; le vice-président est le Substitut du Procureur de la République ;
- Il est composé , en plus des Président et Vice-Président, du Président du TGI et des juges du siège, des juges d'instruction, du Greffier en Chef, des représentants de la Police Judiciaire (gendarmerie, police et antenne de l'office central des stupéfiants), du Directeur Régional de l'Administration Pénitentiaire (ou de son représentant), du Régisseur de la Maison d'Arrêt et de Correction de Tombouctou (ou de son représentant), et de l'huissier de justice;
- Le secrétariat du Cadre de Concertation est tenu à tour de rôle par les représentants de la SAJP de la MINUSMA et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), en collaboration avec le Greffier en chef du TGI de Tombouctou;
- Sauf convocation d'une réunion extraordinaire, le Comité se réunit sur une base mensuelle dans les locaux du TGI;
- Le Cadre produit des rapports trimestriels et l'ensemble de ses membres sont responsables de la mise en œuvre des recommandations faites au sein de ces rapports, telles qu'endossées par consensus;
- Les ressources pour le financement de projets visant à appuyer le fonctionnement de la chaîne pénale seront assurées par les autorités nationales avec l'appui des partenaires internationaux, notamment, par les QIPs de la Minusma, le programme pour la chaîne pénale régionale de l'Ambassade des Pays Bas (prévu pour les années 2016-2020), et le PNUD.

Au cours de la seconde réunion, le Substitut du Procureur, l'huissier de justice, le régisseur par intérim de la Maison d'Arrêt et de Correction de Tombouctou, le juge d'instruction du 2e cabinet, le DRAPES, le PNUD, UNPOL et la SAJP ont tour à tour présenté les activités réalisées depuis la tenue de la précédente réunion et exposé les problèmes auxquels ils ont été confrontés dans le cadre de leur travail ; certains points d'actions ont été enregistrés, tels que :



Photo de famille à l'issue de la réunion du Cadre à Mopti, le 15 septembre 2015

#### Exemples de sujets discutés au cours de la seconde réunion du Cadre de Tombouctou

- Le taux élevé de renvois des dossiers du TGI de Tombouctou;
- La suppression des crédits de fonctionnement au niveau des maisons d'arrêt et de correction (MAC) du pays;
- La procédure à suivre en cas d'infractions commises au niveau de la MAC de Tombouctou;
- La requête aux fins d'obtention d'un lampadaire au bénéfice de la MAC de Tombouctou;
- La Police judiciaire (PJ) : absence d'un fichier central ; relevé des empreintes; contrôle des délais de garde à vue;
- La réhabilitation des infrastructures judiciaires de la région;
- La communication entre le siège et le Parquet au TGI;
- Le problème de la sécurisation des transfèvements des détenus;
- L'éventuelle délocalisation temporaire au TGI de Tombouctou des juges des Tribunaux d'Instance (TI) absents de leur juridiction respective;
- L'organisation d'audiences foraines dans le cercle de Tombouctou.

De l'ensemble de ces rencontres est effectivement ressortie avec force la nécessité de travailler en synergie à tous les niveaux pour atteindre de meilleurs résultats en matière d'état de droit. S'est d'ailleurs exprimé sur ce point M. Seydou Cissé, Procureur de la République près le TGI de Tombouctou :

« Il s'agit pour nous de travailler en parfaite synergie avec les autres acteurs de la chaîne pénale de façon régulière au bonheur de la population qui va sentir leur présence à ses côtés. Pour nous, le soutien technique de la MINUSMA et le financement que nous propose le Royaume des Pays-Bas est déjà un grand pas vers l'amélioration des conditions juridiques de la région »

## Lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée Appui de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires de la MINUSMA

La Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA a initié dès le mois d'avril 2015, aux côtés de UNPOL, UNMAS, ONUDC et du PNUD, un large et important projet visant à renforcer les capacités des autorités judiciaires et policières maliennes engagées dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Ce projet consiste à réhabiliter le site devant accueillir le Pôle Judiciaire Spécialisé en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, lequel a été institué par une loi du 21 mai 2013 près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de la Commune VI du District de BAMAKO.

L'appui de la SAJP se justifie par la nécessité de mettre fin à la recrudescence de la criminalité transnationale organisée que le Mali connaît depuis une période bien antérieure à la crise sécuritaire et institutionnelle de 2012. La commission de tels crimes, constitués notamment par des enlèvements de personnes, un important trafic de drogues et les conséquences du flux de migrants, s'est accentuée et la situation sécuritaire s'est détériorée depuis l'éclatement de la rébellion et l'installation des groupes armés au nord du pays. A compter de ces événements, les actes de terrorisme se sont intensifiés alors même que le droit ordinaire du pays ne permettait pas d'y faire face.

Le Pôle Judiciaire Spécialisé met en œuvre des instruments juridiques maliens spéciaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée établis par une loi du 23 juillet 2008 portant répression du terrorisme et une loi du 30 décembre 2010 portant loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme. Ce Pôle est un service spécialisé unique en ce sens qu'il rationalise la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée en centralisant des deux types de compétences: i/ des compétences d'enquêtes destinées, d'une part, à

identifier les auteurs de ces infractions et, d'autre part, à rechercher la vérité et, ii/ des compétences de poursuites, ayant pour objectif d'attirer les auteurs de ces infractions en justice.

Le Pôle Judiciaire Spécialisé est composé de *magistrats membres d'un parquet spécialisé* placé sous l'autorité du Procureur de la République près le TGI de la Commune VI de BAMAKO, ainsi que de *magistrats du siège*, membres de cabinets d'instruction spécialisés, auxquels s'ajoute une *Brigade de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée*, dont la mise en place effective ne saurait tarder.

Alors qu'UNMAS a offert de prendre en charge de la sécurisation de la clôture du site, le PNUD, le matériel bureautique et informatique, l'UNODC et l'UNPOL, la formation des membres de la Brigade d'investigation spécialisée, la SAJP, quant à elle, finance au moyen d'un Projet à Impact Rapide (QIP) la réhabilitation du bâtiment principale et des annexes du Pôle Judiciaire Spécialisé. La réfection et remise en état du bâtiment principal étant quasiment achevées, les magistrats de ce Pôle pourront prendre possession des lieux dans un avenir proche et bénéficier ainsi de conditions de travail adéquates répondant aux exigences légales de la procédure pénale et à la bonne marche du service public de la justice. Un second projet QIP devrait suivre très prochainement afin de financer la réhabilitation des annexes du présent site, lesquelles seront réservées aux membres de la Brigade spéciale.



Le Pôle réhabilité

Par le Bureau de Bamako/ SAJP- MINUSMA

## EN PROVENANCE DES REGIONS

### GAO 1

### Lancement du Projet d'Appui à la société civile, au redéploiement des institutions étatiques et à l'accès à la justice des populations de la région de Gao

Le 1er septembre 2015, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) de la MINUSMA, bureau de GAO, a lancé le Projet d'Appui à la société civile, au redéploiement des institutions étatiques et à l'accès à la justice des populations de la région de GAO. L'objectif du projet est d'appuyer le retour des institutions étatiques (police, justice et administration pénitentiaire), et de faire la cartographie des organisations non gouvernementales (ONG) et organisations de la société civile (OSC) pouvant intervenir dans le domaine de l'accès à la justice et de la protection des droits de l'homme afin de les impliquer dans l'organisation de campagnes d'information et de sensibilisation ainsi que d'émissions radiodiffusées à l'intention des communautés locales et particulièrement des groupes vulnérables. Le projet se propose également de renforcer les capacités des ONG, OSC et auxiliaires de justice sur les droits et garanties judiciaires afin qu'ils soient en mesure d'offrir gratuitement des services d'orientation, de conseil juridique et d'assistance judiciaire aux personnes impliquées dans des procédures judiciaires et qui n'ont pas les moyens de bénéficier des services d'un avocat.



Photo de famille

Ainsi, la cérémonie a été couplée avec le démarrage de la première session de formation de trois jours de 15 parajuristes. Une deuxième session a été organisée du 2 au 4 octobre dernier à l'intention des ONG, OSC, OPJ, auxiliaires de justice et agents pénitentiaires sur les droits et garanties judiciaires des populations. Une série de thématiques relatives à l'accès à la justice, aux droits et garanties judiciaires des justiciables et à la protection des personnes vulnérables, notamment les femmes victimes de violences sexuelles et les mineurs victimes ou en conflit avec la loi, ont été développées. La SAJP a facilité les thèmes relatifs aux principes directeurs de l'administration de la justice, aux acteurs de la justice et leurs rôles respectifs, et à l'organisation judiciaire au Mali.

## Visite du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Gao dans la localité de Ménaka

Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Gao et une équipe du Bureau Régional de la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP/Gao) se sont rendus le 31 août 2015 à Ménaka (localité située à 318 km au sud-est de Gao) dans le cadre d'une mission conjointe. L'objectif principal de cette visite était d'évaluer la situation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires de cette localité et les besoins en la matière ainsi que de faire des propositions en vue d'un retour progressif de l'Etat. Il s'agissait également d'écouter les personnes détenues et les responsables de la Brigade de Gendarmerie de Ménaka en vue de mieux comprendre les conditions de détention, d'une part, et les conditions de travail, d'autre part.



Visite à la Brigade de Gendarmerie

Cette visite a débuté par la visite du Procureur de la République de la Brigade de Gendarmerie de Ménaka. Ce dernier s'est entretenu avec le Commandant de Brigade Adjoint, essentiellement sur la situation des personnes gardées à vue et sur celle du personnel, ainsi que sur les conditions sécuritaires et de travail de ces derniers. Il s'est ensuite entretenu avec deux personnes mises en cause pour des infractions mineures.

Le Procureur a, en outre, visité les locaux de la brigade avant ceux de



Visite à la Maison d'arrêt de Gao

la justice de paix et de compétence étendue et la Maison d'Arrêt et de Correction de Ménaka. Les bâtiments de ces deux dernières institutions ont été trouvés vandalisés et laissés à l'abandon et à la merci des animaux errants.

Il importe de signaler que la visite du Procureur de la République constitue la deuxième d'une autorité étatique, après celle du Directeur de cabinet du Gouverneur de Gao, et la première visite d'une autorité judiciaire dans cette localité depuis la crise de 2012 qui a occasionné le départ du juge de paix de Ménaka à la suite de l'incursion des groupes armés dans le nord du Mali.

La visite a pris fin au Quartier Général du Bataillon Nigérien où ledit Procureur s'est entretenu avec l'équipe de la Task Force Intégrée (TFI) de Ménaka qui l'a renseigné sur sa composition et ses missions avant de lui présenter un bref plaidoyer sur la situation des personnes gardées à vue à la Brigade de Gendarmerie, en particulier pour ce qui concerne le respect du délai légal de garde à vue.

Il est important de signaler que deux Projets à Impact Rapide (QIPs) ont été identifiés et élaborés par la SAJP/Gao afin d'améliorer les conditions de travail et/ou de détention au sein de la juridiction et la prison de Ménaka.

Par le Bureau régional de Gao/ SAJP- MINUSMA

## MOPTI

### Promouvoir la santé des détenus en milieu carcéral : Coordination des activités au sein de la MINUSMA

Dans le but de coordonner les actions menées en appui de la Direction Régionale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DRAPES) pour la promotion de la santé des détenus en milieu carcéral au Mali, la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) Bureau régional de Mopti a tenu, conjointement avec la Division des Droits de l'Homme (DDH) de la MINUSMA, une séance de travail le 15 août 2015 avec le régisseur, l'infirmière et l'assistant social de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Mopti. Cette séance de mentorat a permis aux participants de se pencher sur les difficultés d'accès à la santé des détenus, de faire des propositions pour améliorer les conditions de santé dans les prisons, et d'encourager et soutenir l'infirmière déployée tout récemment dans cette prison. Au terme de ces échanges, les recommandations suivantes ont été faites auprès du gouvernement, du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et de la Croix Rouge:

- Faire de la santé en milieu carcéral une véritable pierre angulaire de la responsabilité du service public de la santé au Mali, ce qui se traduirait par l'élaboration d'un document de politique de gestion de la santé en milieu carcéral;
- Déterminer les besoins spécifiques des différentes prisons afin d'éviter l'acquisition de produits ne répondant pas aux besoins réels des prisons ;
- Affecter auprès de chaque prison des infirmiers pour faire le suivi de la santé des détenus ;

- Opérationnaliser les services sociaux dans les prisons ;
- Prendre un arrêté ou un décret pour mettre en application l'accord régissant la coopération entre le Ministère de la Santé, le Ministère du Développement Social, le Ministère de la Justice et la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée afin de faciliter l'accès à la santé des détenus, lequel accord existe depuis plus de 10 ans mais n'est pas appliqué ;
- Etablir la gratuité des soins de santé pour tous les détenus au Mali.

Dans ce contexte, il est par ailleurs à noter qu'à la fin du mois d'août



2015, le PNUD a offert comme mesure d'urgence et sur la base des recommandations une moto-taxi afin de faciliter le transport des détenus de la prison à l'hôpital ainsi qu'un stock de produits pharmaceutiques au profit de la MAC de Sévare (Photos). Cette mesure a permis d'accompagner les efforts du gouvernement à promouvoir les droits des détenus au service médical dans les lieux carcéraux.



Par le Bureau régional de Tombouctou/ SAJP- MINUSMA

## La MINUSMA contribue à l'aménagement des infrastructures d'accueil des maisons d'arrêt et de correction de la région de Tombouctou

**A**u lendemain de la libération des régions situées au nord du Mali, alors occupées par des groupes armés et terroristes, force est de constater que le système pénitentiaire est caractérisé par le délabrement des locaux et l'absence - ou manque - de sécurité, des dysfonctionnements qui se traduisent par des violations des droits fondamentaux de la population carcérale.

Pour aider le système pénitentiaire à se remettre sur pied dans ces régions du Nord, la MINUSMA a initié à travers la Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires (SAJP) un certain nombre de *Projets à Impact Rapide (QIPs)* consacrés à la réhabilitation et l'équipement des maisons d'arrêt desdites régions, notamment dans la région de Tombouctou. Parmi ces projets de réhabilitation, l'un d'eux a déjà été réalisé et finalisé au mois de mars 2015 et concerne la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Tombouctou, et deux autres projets en cours de réalisation portent sur les MACs de Diré et Niafouké.

### **A**pprobation des Projets à Impact Rapide (QIPs) concernant les Maisons d'Arrêt et de Correction de Diré et Niafouké

Après l'inauguration officielle de la MAC de Tombouctou le 24 mars 2015, le Comité Local de Revue des QIPs de Tombouctou (CLRP) a approuvé, le 30 mars 2015, un second projet de réhabilitation et d'équipement, celui portant sur la MAC de Niafouké. Ce dernier projet a pour objectif d'améliorer les conditions d'infrastructures permettant d'accueillir des détenus, et plus généralement, de contribuer au retour des institutions étatiques et au renforcement de l'état de droit dans la région de Tombouctou, en particulier dans le cercle de Niafouké.

Le 11 février 2015, le CLRP avait déjà approuvé le QIP concernant la réhabilitation et l'équipement de la Maison d'Arrêt de Diré.

### **L**ancement des travaux de réhabilitation et d'équipement des Maisons d'Arrêt et de Correction de Diré et de Niafouké

Le lancement des travaux QIPs pour la réhabilitation et l'équipement de la MAC de Diré est effectif depuis le 4 juin dernier grâce à l'action d'une mission conjointe incluant la SAJP Tombouctou, laquelle s'est rendue sur les lieux pour la circonstance. Ce QIP vise à aménager le local de manière à pouvoir réceptionner des pensionnaires dans des conditions qui répondent aux standards internationaux. Si, pour des raisons opérationnelles, la mission n'a pu se rendre à Niafouké pour procéder au lancement desdits travaux, ces travaux ont bien été lancés.

La SAJP/Tombouctou a pris les dispositions utiles pour assurer la bonne exécution de ces travaux. Pour ce faire, elle a tenu deux réunions distinctes avec les entrepreneurs chargés de l'exécution desdits projets. La première a eu lieu le 14 avril 2015 avec le responsable de l'Entreprise El hadj Mahamane Traoré, chargée de la réhabilitation et l'équipement de la MAC de Diré; la seconde, le 1er août 2015 avec le représentant de l'Entreprise BATMA-NIF, chargée de la réhabilitation et l'équipement de la MAC de Niafouké. Depuis lors, le suivi de ces deux projets QIPs est régulièrement fait par la Section.

Bien que les travaux de réhabilitation à Diré en sont à leur phase finale et ceux à Niafouké se poursuivent normalement, il est malheureusement à noter que le suivi de ces deux chantiers se fait à distance et ce pour des raisons sécuritaires et opérationnelles ayant occasionné l'annulation à deux reprises des missions d'évaluation sur le terrain. La section a toutefois de bons espoirs sur l'achèvement de ces travaux et leur restitution en bonne et due forme aux autorités maliennes dans les semaines à venir.



Maison d'Arrêt de Diré après travaux (photo du haut) et celle de Niafouké en cours de réhabilitation (photo du bas)

Par le Bureau régional de Tombouctou/ SAJP- MINUSMA

## AFFAIRES INTERNES

### Départ de la SAJP MINUSMA de deux de nos collègues



**Marie-Reine BAYIHA-BAMSECK**, notre collègue Spécialiste des Affaires Judiciaires / P2 de l'équipe de Gao, arrivée à la MINUSMA en septembre 2014, nous a quitté au mois de septembre 2015 pour rejoindre la Division des enquêtes du Cabinet du Procureur de la Cour Pénale Internationale à La Haye (Pays-Bas). La contribution de Marie-Reine au bureau de Gao a été tout à fait appréciée, en particulier son professionnalisme, sa précision dans le suivi des dossiers et son sens de l'organisation.



**Carine I. BONDUELLE**, notre collègue Spécialiste des Affaires Judiciaires / UNV de l'équipe de Bamako, arrivée à la MINUSMA en octobre 2014, nous a quitté au mois d'octobre 2015 pour des raisons familiales. Carine aura marqué la Section de son empreinte par sa grande disponibilité, son engagement, son esprit d'équipe et, aussi, un bulletin dont elle a assuré avec d'autres collègues la publication régulière dans le paysage médiatique de la MINUSMA.

Toute l'équipe de la SAJP les remercie pour leur implication et leur souhaite à toutes les deux plein succès dans leurs entreprises.



## Section des Affaires Judiciaires et Pénitentiaires

### *Justice & Corrections Section*

Pour toute information supplémentaire, contacter  
For any additional information, please contact

Carine I. BONDUELLE  
Email : [bonduelle@un.org](mailto:bonduelle@un.org)

Elodie MOSER  
Email : [moser@un.org](mailto:moser@un.org)  
Phone : +229 94 95 01 38  
Ext. (145)-2208



[www.facebook.com/minusma](http://www.facebook.com/minusma)



[www.flickr.com/photos/minusma](http://www.flickr.com/photos/minusma)



[twitter.com/UN\\_MINUSMA](https://twitter.com/UN_MINUSMA)



[www.youtube.com/minusma](http://www.youtube.com/minusma)